

Annexe 6 *ter* : Fonctions support et JPE des grands projets SI

Les indicateurs transversaux portant sur les fonctions support

Les indicateurs transversaux (RH, immobilier, bureautique, etc.) portés par les programmes soutien seront renseignés selon les méthodologies présentées dans le Guide de la Performance annexé à la circulaire 2PERF-16-3041 du 17 mars 2016.

Comme précisé à l'annexe n°5 de la circulaire 1BLF-16-3278 du 13 juillet 2016 relative au Projet de loi de finances (PLF) pour 2017 (Rédaction des projets annuels de performances), les nouveautés touchant aux indicateurs transversaux sont les suivantes :

- Respect des coûts et délais des grands projets : analyse des écarts pour les seuls projets pour lesquels constat en a été fait et mise en œuvre d'une nouvelle articulation avec la justification au premier euro (JPE) au sein de laquelle sont détaillés les différents projets et (Cf. fiche n°17 du Guide)
- Efficience de la fonction achat : calcul selon les modalités définies en fiche 15 du Guide.

La présentation des résultats au RAP devront tenir compte de ces nouveautés.

Cas particulier de la justification au premier euro (JPE) des grands projets informatiques

Les programmes concernés :

Les programmes concernés par cette section sont les programmes ayant présenté de tels projets dans le PAP 2017.

Les projets concernés :

Les projets informatiques devant faire l'objet d'une présentation dans le RAP 2017 sont les projets cités dans le PAP 2017. Le responsable de programme veillera, dans le choix des projets présentés, à la cohérence entre les parties JPE et Performance (indicateur de respect des délais et des coûts des grands projets informatiques).

Précisions méthodologiques :

- Le tableau de description du projet est pré-alimenté sur la base des données publiées dans le tableau de bord. Les données pré-alimentées dans cette partie sont modifiables uniquement par la direction du budget. **Les ministères doivent solliciter leur contact à la direction du budget afin de créer, modifier ou supprimer une entrée pour un projet figurant dans leur RAP.**
- Afin de faciliter la saisie des informations demandées dans cette JPE, le tableau de ventilation des coûts par nature sera pré-alimenté sur la base de l'exécution et de la prévision constatées dans le PAP 2017.
- Si le projet du tableau de bord s'intègre dans un programme informatique plus global, le ministère veillera à le mentionner en commentaire, tout en précisant le coût total et les gains du programme. En revanche, **les données figurant dans les tableaux sont celles correspondant au périmètre du projet retenu par le ministère dans le tableau de bord des projets sensibles.**

- Les durées, coûts et gains des projets « au lancement » sont ceux estimés à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre ou, à défaut, à la date de validation du lancement du projet.
- Les durées, coûts et gains des projets actualisés sont ceux estimés à la date de production de la dernière MAREVA.

Les informations demandées :

PREAMBULE

Les ministères peuvent insérer, en amont de la présentation de leurs projets sensibles, **un commentaire introductif présentant les enjeux identifiés et axes stratégiques principaux de leur politique de modernisation informatique et numérique**, au-delà des seuls projets sensibles pour le gouvernement. Cette section a vocation à s'articuler avec les plans d'investissement ministériels. Les ministères veilleront, dans la mesure du possible, à limiter cette partie à une page maximum.

Chaque projet sensible fera ensuite l'objet d'une présentation en trois parties :

- la description du projet,
- le coût et la durée du projet,
- La valeur du projet.

DESCRIPTION DU PROJET

Le but de cette première partie est de disposer pour chaque projet d'une description succincte du projet et des fonctionnalités attendues. Pour les projets en cours, la description s'attachera principalement à décrire les changements de périmètre ou les réorientations du projet. Cette description littérale s'accompagne du tableau ci-dessous qui reprend de manière synthétique les caractéristiques principales du projet.

Description du projet	
Année de lancement du projet	Année du démarrage de la phase de cadrage du projet
Financement	Référence LOLF du (ou des) programme(s) / action(s) portant le financement du projet
Zone fonctionnelle principale	Zone fonctionnelle principale du Plan d'occupation des sols (POS) de l'Etat à laquelle est rattaché le projet

La zone fonctionnelle principale du projet est pré-alimentée dans Farandole sur la base des données du tableau de bord des projets sensibles. Les ministères peuvent mettre à jour cette valeur en s'appuyant sur le POS disponible à l'adresse suivante :

<http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-systeme-dinformation-de-letat>

Dans le cas d'un co-financement du projet par plusieurs programmes et/ou par des établissements publics, le projet informatique doit faire l'objet d'une justification dans chaque RAP des programmes contributeurs. En outre, le responsable de programme précisera la part du financement relevant de chaque entité.

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Les commentaires s'attacheront à justifier les écarts par rapport aux derniers coûts et durées affichés.

Coût détaillé par nature (en M€)	2014 et années précédentes en cumul		2015 Exécution		2016 Exécution		2017 Prévision		2017 Exécution		2018 Prévision PAP 2018		2019 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors Titre 2	XXX														XXX	XXX
Titre 2															XXX	XXX
Total	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

La première colonne (« 2014 et années précédentes en cumul ») reprend l'évaluation des dépenses réalisées en 2014 et les années précédentes si le projet a été lancé avant 2014.

La ligne « Hors Titre 2 » concerne l'ensemble des dépenses de fonctionnement (Titre 3) et d'investissement (Titre 5) engagées et consommées pour le projet.

Evolution du coût et la durée	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Coût total en M€	XXX	XXX	XXX
Durée totale en mois	XXX	XXX	XXX

Les totaux et écarts sont calculés automatiquement. Un message d'erreur apparaît si le coût actualisé saisi dans le deuxième tableau diffère du total en CP du premier tableau.

Les coûts et durée doivent suivre la méthodologie définie par l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat (NOR : PRMJ1426337A).

Les coûts sont à saisir à l'euro mais seront affichés en millions avec un chiffre après la virgule. La durée est indiquée en mois.

VALEUR DU PROJET

L'évaluation de la valeur du projet vise à identifier les gains qualitatifs et quantitatifs cibles du projet. Dans cette partie, les ministères doivent ainsi mesurer :

- **les gains annuels moyens** prévus en cible après le déploiement du nouveau système d'information ;
- **le gain total** attendu sur la durée de vie de l'application ;
- **le délai de retour** correspondant au délai à partir duquel les gains ont « remboursé » les investissements associés au projet.

Evaluation des gains quantitatifs en cible	
Gain annuel moyen en M€ - HT2	XXX
Gain annuel moyen en M€ - T2	XXX
Gain annuel moyen en ETPT	XXX
Gain total en M€ (T2 et HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	XXX
Délai de retour en années	XXX

Les gains et délai de retour renseignés dans le tableau sont ceux actualisés à la date de production du RAP 2017. Les gains annuels moyens et total doivent couvrir les gains métiers et SI identifiés pour le projet.

En complément, les commentaires s'attacheront à décrire **les gains qualitatifs** (métiers et SI) du projet.